BA 16. Dez. 78 17.

t.311 Brésil - DF/mh

3003 Berne, le 12 janvier 1978

ad: 771.12 - FE/bsu

A l'Ambassade de Suisse Brasilia

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons voué toute notre attention à votre lettre du 16 décembre 1977, et vous remercions des réflexions dont vous nous faites part quant à l'avenir de la coopération technique suisso-brésilienne. C'est une occasion bienvenue de mettre sur le papier quelques éléments de notre coopération avec votre pays de résidence.

En premier lieu, nous aimerions vous rappeler que la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, qui est entrée en vigueur il y a six mois, nous oblige à donner la priorité aux pays, régions et groupes de population les plus défavorisés. Certes, ces trois critères ne sont pas forcément cumulatifs, mais le critère du pays n'en joue pas moins un rôle important, surtout lorsqu'il s'agit de comparer, sur le plan international, la volonté des divers pays industrialisés de favoriser effectivement les pays les plus pauvres. C'est ce qui nous a incité, dans le programme latino-américain, à chercher de nouvelles zones de concentration en Amérique centrale (Honduras, par exemple) et de réduire notre coopération avec des pays au PNB plus élevé , comme l'Equateur. Nous joignons à cette lettre le dernier numéro de l'Antenne, puisque vous y trouverez aux pages 10, 11 et 12 (23, 24 et 25 en allemand) notre réponse à la question "Doit-on encore aider les pays en développement "avancés"?" Vous y lirez également que le critère de la pauvreté des pays partenaires est inspiré par la conviction que certains pays n'ont tout simplement pas les moyens de faire face à la misère de leurs populations, ce qui n'est certainement pas le cas du Brésil.

Notre préoccupation d'agir en faveur des groupes de population les plus défavorisés s'est manifestée le plus clairement, au Brésil, par le soutien apporté à la COMAR. Mais ce qui est essentiel dans ce projet, c'est que l'aide étrangère était indispensable pour permettre à une collectivité de s'organiser elle-même. Ce sont les artisans de Recife qui ont commencé la lutte contre la misère.



Nous n'avons pas suppléé à une carence financière de l'administration brésilienne, nous avons soutenu une expérience dont tous les risques étaient assumés par des personnes vivant en dessous du salaire minimum; cette expérience a finalement fourni la preuve de la vitalité du mouvement coopératif nordestino, ce qui a vivement intéressé les autorités brésiliennes. Cet exemple montre que l'aide aux plus pauvres suppose une volonté des personnes concernées de modifier durablement leur situation.

L'aide aux régions les plus défavorisées doit, également, s'inscrire dans une perspective de correction des causes de la disparité. Notre collaboration avec l'INUFP a été entreprise parce que nous croyions avoir à transmettre un "know how" suisse dans le domaine de la technologie alimentaire et que nous voulions contribuer aux programmes d'industrialisation du Nordeste. Le soutien apporté au SENAI de Bahia (ARATU) participe de la même volonté. Or, les autorités brésiliennes nous avaient fait savoir, en son temps, qu'elles inclinaient à considérer comme une immixtion désagréable le fait que certains pays partenaires accordent une aide exclusive à certaines régions, au détriment des pôles de croissance du Sud.

Vous nous recommandez par ailleurs ces deux actions dans l'espoir de créer un certain "good will" auprès des autorités brésiliennes. Nos relations avec l'Itamaraty nous ont appris qu'elles appréciaient peu des actions charitables qu'elles ressentent comme des critiques implicites de la disparité sociale. Ce sont nos partenaires brésiliens qui nous ont recommandé de ne pas demander le rattachement à l'accord-cadre de coopération technique d'un projet de Caritas concernant la livraison de très nombreux camions aux diocèses d'Amazonie et la formation rapide de mécaniciens, car il s'agissait surtout d'un don d'inspiration humanitaire.

Dans un pays comme le Brésil, il ne nous appartient plus de prendre à notre charge certains frais (minimes) d'achat de matériel de programmes officiels. C'est pourquoi nous ne voyons pas de possibilité de collaborer, même indirectement, au "Centro de Criatividade" de la capitale.

Quant à la lettre du Père Richard Tritschler, elle pourrait éventuellement faire l'objet d'une action d'aide humanitaire. C'est pourquoi nous avons chargé notre division de l'aide humanitaire (section des oeuvres d'entraide) d'examiner cette demande. Nous l'avons également transmise à CARITAS, dans l'espoir que cette oeuvre d'entraide pourra, éventuellement en collaboration avec Caritas-Brésil, apporter une aide au dispensaire de Manga.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, nos voeux pour la nouvelle année et l'assurance de notre haute considération.

> Coopération au développement et aide humanitaire Le directeur:

Annexe ment. QA 15. DEZ. 78 MA